

BERTRANGE Infos

Site internet : www.bertrange.fr

Mars 2018

Billet d'humeur !

Extraits de remarques de nombreux Bertrangeois :

«J'en ai marre des crottes de chiens!!!!!!

- Ma rue devrait être baptisée la rue des Crottes...

- Ras le bol de devoir marcher tête baissée, le nez sur le trottoir !

- Plein le dos des propriétaires de chiens irresponsables !

- Oui, j'en ai marre de marcher dedans, et de devoir slalomer avec la poussette pour ne pas rouler dedans.

- Il y a des endroits où le trottoir (on ne peut plus appeler ça un trottoir) est un vrai terrain miné et même en étant la reine du slalom impossible de les éviter toutes !»

Ils ont raison mais, nous le savons, le civisme, en ce qui concerne les déjections canines, n'est pas la priorité de tous les maîtres de chiens. Certains d'entre eux laissent leurs compagnons à quatre pattes souiller allègrement notre espace public commun. En se rendant aux écoles nos enfants marchent dedans, les mamans avec leur poussette roulent dedans. **Nos trottoirs et nos chemins n'en peuvent plus des crottes de chiens.** Est-ce trop demander que de prendre un sac plastique et de se baisser pour ramasser les «cadeaux» du chien pour les mettre dans une poubelle ? Quel mépris pour autrui ! Vous, dont le chien est la cause de cela, n'avez-vous aucune honte ? Est-il impensable de faire appel à votre conscience pour que vous ramassiez les déjections de votre animal ou bien, pour que vous fassiez un effort, et que vous lui appreniez le caniveau, ou, mieux encore, pour que vous l'emmeniez hors de nos rues ! Il y a assez d'espace, en pleine nature, autour de Bertrange, pour que votre animal puisse se soulager sans que cela gêne. Il vous en saura gré... **et nous aussi !**

Le 1er Adjoint : Jean-Paul RAMOGNINO

A NOTER

Prochains travaux:

L'enfouissement des «réseaux secs» se poursuivra cette année dans la Grand-rue. Ils s'étendront depuis le N°48 jusqu'au carrefour avec la D1. Ils doivent débuter fin mars prochain et dureront 5 mois. Ils concerneront les trottoirs, des deux côtés de la rue. Le Maître d'ouvrage en est l'Arc Mosellan.

Seront enfouis les fils électriques et téléphoniques. Une gaine supplémentaire sera posée en prévision de l'installation de la fibre optique. Les traversées de rue devraient se faire par fonçage et entraîner une gêne momentanée pour la circulation...

LEGISLATION

Nuisances provoquées par les déjections canines :

Code Pénal : Article R632-1 Modifié par Décret n°2007-1388 du 26 septembre 2007 - art. 4

Hors le cas prévu par l'article R. 635-8, est puni de l'amende prévue pour les contraventions de la 2e classe

le fait de déposer, d'abandonner, de jeter ou de déverser, en lieu public ou privé, à l'exception des emplacements désignés à cet effet par l'autorité administrative compétente, des ordures, déchets, **déjections**, maté-

riaux, liquides insalubres ou tout autre objet de quelque nature qu'il soit, y compris en urinant sur la voie publique, si ces faits ne sont pas accomplis par la personne ayant la jouissance du lieu ou avec son autorisation...

Par ailleurs...

l'Article R*116-2, Modifié par Loi n°92-1336 du 16 décembre 1992 - art. 326 (V) JORF 23 décembre 1992 en vigueur le 1er mars 1994 punit de l'amende prévue pour les contraventions de la 5e classe le fait de laisser répandre « sur les voies publiques des substances susceptibles de nuire à la salubrité et à la

sécurité publiques ou d'incommoder le public ».

Tarifs :

Les contraventions de 2ème classe sont également punies d'une amende forfaitaire. Le montant de l'amende forfaitaire de 2ème classe est de 35 euros.

En cas de paiement en avance, l'amende est minorée et s'élève à 22 euros.

En cas de paiement en retard, l'amende est majorée et atteint 75 euros

SUR VOS AGENDAS...

... EN MARS ?

SALLE DES FÊTES JACQUES MARTIN ...

SAMEDI 3 : LOTO ORGANISÉ PAR LA BATTERIE FANFARE

SAMEDI 10 : LOTO ORGANISÉ PAR LES BIG VÉTÉRANS

JEUDI 15 ET VENDREDI 16 : JEUX PETITS ORGANISÉS PAR
LES ÉCOLES

DIMANCHE 18 : REPAS DANSANT ORGANISÉ PAR L' U.N.C.

JEUDI 22 ET VENDREDI 23 : JEUX PETITS ORGANISÉS PAR
LES ÉCOLES

SAMEDI 24 & DIMANCHE 25 : EXPOSITION DE PEINTURES
ORGANISÉE PAR B.I.L.C.F.

... EN AVRIL ?

SALLE DES FÊTES JACQUES MARTIN ...

SAMEDI 7 : FÊTE DE LA BIÈRE - ORGANISÉE PAR LA TSBI

- SAMEDI 14 : SOIRÉE THÉÂTRE - ORGANISÉE PAR BILCF

- SAMEDI 21 : LOTO - ORGANISÉ PAR LE CYCLO SPORT
THONVILLOIS

SALLES ASSOCIATIVES ...

LUNDI 23 : COLLECTE DE SANG PAR L'AMICALE DES DON-
NEURS DE SANG DE GUÉNANGE-BERTRANGE ET BOUSSE

GROS DÉCHETS ...

Le ramassage des gros déchets aura lieu le :
Vendredi 9 mars 2018

MISSION MOBILE RURALE...

Elle tiendra sa permanence devant la mairie :
le mercredi 7/03/2018, de 8h45 à 9h30.
En cas de besoin, contactez le : 03 82 82 85 15.

PROJET DE LOTISSEMENT

L'élaboration du PLU nous a donné l'opportunité de mettre en place une réflexion globale sur l'habitat et de construire une politique qui trouve ses fondations dans le PLU même.

Les enjeux et les objectifs ont été définis :

- proposer un parc de logements diversifiés pour permettre à chacun de réaliser son parcours résidentiel.
- offrir une variété de logements, en termes de taille, de statut d'occupation (accession, location), de forme d'habitat et de mode de financement (libre, maîtrisé, social).
- veiller à une répartition homogène et équilibrée sur tout le territoire.
- favoriser le développement de la mixité sociale et générationnelle.

- prendre en compte le vieillissement de la population qui conduit à des fermetures de classes,
- adapter l'offre aux moyens et besoins des personnes présentes et à venir sur la commune. Une offre qui tienne compte de l'allongement de la durée de vie, des ressources économiques, de la diminution de la taille moyenne des ménages due aux séparations, aux familles monoparentales, aux jeunes quittant le domicile parental...

Pour nous il s'agissait donc de définir sur quels types de logements concentrer nos efforts afin de permettre à chacun l'accès à un logement digne, compatible avec ses moyens financiers.

Mener à bien cette opération immobilière par nos propres moyens nous est apparu difficile compte tenu du contexte actuel et de son étalement dans le temps. Nous avons donc décidé de vendre les parcelles 91, 92 et 93, à la sortie de Bertrange sur la route de Stuckange (terrain de foot).

Une réunion de tout le Conseil, organisée le 12 février afin de présenter le projet qui avait retenu notre attention devait permettre de répondre à toutes les questions que pouvaient se poser les Conseillers. Le 19 février le Conseil Municipal a donc choisi le projet de la société : « Khor Immo».

Dans ce projet, l'idée générale est de créer un ensemble avec les mêmes qualités, les mêmes codes que ceux d'un pavillon, c'est à dire des accès par le rez-de-chaussée, des parties communes à l'extérieur, des espaces privatifs pour tous les appartements avec un traitement varié, non uniformisé.

MAISONS FLEURIES & ILLUMINATIONS

Il sera désormais nécessaire de s'inscrire en mairie pour participer aux deux concours ci-dessus. Les inscriptions seront ouvertes du 1er juin au 14 juillet pour les maisons fleuries et du 1er au 15 décembre pour les illuminations de Noël.

Les heureux gagnants d'une année ne pourront plus participer pendant les 3 ans qui suivent afin de laisser toutes leurs chances à d'autres concurrents.